

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-4/02

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220520-lmc100000023735-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Médiation des gens du voyage : conventions de partenariat 2022 avec Equalis et le Groupement d'intérêt Public "Gens du voyage".

La médiation des gens du voyage constitue un enjeu pour favoriser l'insertion de ces publics et s'inscrit dans nos compétences obligatoires. Il s'agit par ce biais de favoriser l'insertion de ce public dans les dispositifs de droit commun (scolarisation, insertion professionnelle, etc.).

Cet objectif est inscrit au titre du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage. L'Etat et le Département, copilotes de ce schéma, financent depuis 2003 deux postes de médiateurs : un rattaché à l'association Equalis pour le nord du Département et un rattaché au G.I.P "accueil et habitat des gens du voyage de Seine-et-Marne " pour le sud du Département.

Les médiateurs interviennent sur les aires officielles et auprès des groupes en situation de stationnement illicite.

Une convention annuelle est signée entre le Département et chacune des associations. Cette convention détermine le cadre d'intervention, les missions confiées et les engagements réciproques des signataires pour les actions de médiation et de gestion des grands passages ainsi que le financement de cette mission (31 500€ chacune).

Il est proposé d'adopter au titre de l'année 2022, les crédits pour la réalisation des missions inscrites dans les conventions annuelles, soit 63 000 €.

Ces crédits, seront prélevés sur l'opération "aide au fonctionnement pour les aires de grands passages" de l'action intitulée "actions d'insertion par le logement".

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 01 en date du 1^{er} juillet 2020, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du département, modifiée par délibération du conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 19 juin 2020, approuvant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour les années 2020 à 2026,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention entre le Département et l'association Equalis pour la médiation des grands passages et/ou de groupes familiaux dans le nord du Département, tel que joint en annexes n°1 à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Article 2 : d'approuver le projet de convention entre le Département et le Groupement d'intérêt Public « Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne » pour la médiation des grands passages et/ou de groupes familiaux dans le sud du Département, tel que joint en annexes n°2 à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Article 3 : d'attribuer à l'association EQUALIS et au Groupement d'intérêt Public « Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne » une subvention de 31 500 €, soit une somme totale de 63 000 € qui sera prélevée sur l'opération « aide au fonctionnement pour les aires de grands passages » de l'action intitulée « actions d'insertion par le logement ». La somme sera versée à Equalis sous réserve que la Décision Modificative prévue pour l'assemblée départementale du 17 juin soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne